



Les décisions du Bureau en bref

8 novembre 2023

Parc naturel régional du Pilat 8 novembre 2023

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITE DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- Le Comité de pilotage Agriculture durable dans sa réunion du 26 septembre 2023, a échangé sur la candidature du territoire, portée par le Parc à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs territoriaux de transition agricole et alimentaire ». Une aide totale de 293 457,50 € est sollicitée auprès de la Banque des territoires. Un point a été fait sur l'avancement du Plan pastoral territorial pour sollicitation d'une enveloppe de soutien régional supplémentaire de 50 000 €.
- Le Comité de pilotage relatif au projet Paiements pour Services Environnementaux (PSE) du Haut-Pilat s'est réuni le 5 octobre 2023. Le fait que le Parc ait été labellisé Organisme collectif de gestion (OCG) des Haies facilite la mise en place des PSE pour les agriculteurs plantant et entretenant des haies.
- La Commission Éducation, sensibilisation et action culturelle a consacré une grande partie de sa réunion du 25 octobre 2023 à la réécriture de l'orientation 1 de la future Charte sur les points pour lesquels elle avait été mandatée par Le Bureau et la Commission Révision de la Charte. Elle a validé les candidatures des écoles au programme d'éducation au territoire 2023-2024. 57 projets ont été retenus sur 81 reçus.

ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ À LA SUITE D'UNE DÉMISSION

Suite à la démission de Virginie BONNET-FERRAND de son poste de 2^{ème} vice-présidente, à l'économie de proximité, Dino CINIÉRI a été élu pour la remplacer à cette fonction.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- l'avenant 2024 à la convention avec l'État pour un soutien de l'État à l'ingénierie du Parc à hauteur de 130 000 €,
- les conventions avec chacun des Établissements publics de coopération intercommunale suivants : Communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat et Saint Etienne-Métropole, pour la mise en œuvre du projet « toits ressources » avec les agriculteurs,
- le contrat de constitution d'Obligations Réelles Environnementales avec l'association Robin du Bois pour une parcelle forestière de 5,07 ha sur la commune de La Versanne, située dans un Espace Naturel Sensible du Département de la Loire. Il s'agit du 3^{ème} contrat de ce type signé par le Parc.

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le 13 décembre à 18h00,

Le prochain comité syndical, le 20 décembre à 18h30 à Saint-Genest-Malifaux.

En 2024, les réunions de Bureau et Comité syndical auront lieu aux dates et horaires suivants :

Bureau	Comité syndical
17 janvier à 18h00	24 janvier à 18h30
14 février à 18h00	6 mars à 18h30
20 mars à 18h00 (à confirmer)	26 juin à 19h00
10 avril à 18h00	
22 mai à 18h00	
26 juin à 17h00	



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr